

**L'appel à candidatures pour les bourses Master France Excellence Portugal
2026/2027 est ouvert du 27 mai au 21 juin 2026**

Durée	Une année académique au minimum.
Documents à fournir, en un seul document pdf (excepté la pièce d'identité), nommé « BGFMaster2026_nom_prénom.pdf » dans l'ordre exact suivant :	<p>1) Un curriculum vitae (CV) ;</p> <p>2) Attestation d'admission en Master, ou, le cas échéant, une attestation de pré-inscription et une copie de la liste des Masters choisis sur la plateforme Mon Master auxquels le candidat a postulé. La bourse ne sera attribuée définitivement qu'après présentation de l'attestation d'admission au Master choisi, présent dans la liste. Les versements de la bourse débuteront après confirmation de l'arrivée en France et se poursuivront sous réserve d'obtention d'un certificat de scolarité pour l'année en cours ;</p> <p>3) Lettre de motivation dans laquelle le candidat explique son choix et la façon dont il va réinvestir concrètement le bénéfice de ses études à son retour dans le pays ; (maximum 2 pages), incluant un lien vers la maquette de la formation suivie en France</p> <p>4) Relevés de notes de la dernière année d'études (si le document original est en portugais ou une autre langue, une traduction en français certifiée conforme est exigée) - la moyenne globale de chaque relevé doit être surlignée dans le document.</p> <p>5) Copie du dernier diplôme obtenu (licence ou master) (si le document original est en portugais ou une autre langue, une traduction en français certifiée conforme est exigée) - la moyenne globale de chaque relevé doit être surlignée dans le document.</p> <p>6) Attestation du niveau de français (seulement les examens DELF et TCF seront acceptés)</p> <p>7) Une photographie d'identité ;</p> <p>8) Un relevé d'Identité bancaire émanant d'un établissement bancaire français ou européen. Le relevé d'identité bancaire doit être établi au nom de l'étudiant.</p> <p>9) Recommandé mais non-obligatoire : Lettre de recommandation d'au moins un professeur du dernier cursus universitaire suivi</p> <p>10) DOCUMENT PDF A PART : Copie numérique du passeport ou pièce d'identité (recto-verso) en cours de validité. <i>nb : si la pièce d'identité indique une adresse de résidence en dehors du Portugal, une preuve de</i></p>

	<i>résidence au Portugal au nom du candidat est requis (titre de séjour, facture de moins de trois mois, document administratif)</i>
Les critères d'éligibilité :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Nationalité portugaise ou résident du Portugal ❖ Les ressortissants portugais vivant dans un autre pays que le Portugal, dont la France, ne sont pas éligibles ❖ Les candidats de nationalité française, même binationaux ne sont pas éligibles. ❖ Être au moins titulaire d'une licence (ou équivalent donnant droit à un Master en France, ou à la poursuite d'un diplôme d'ingénieur en France), ou obtenir ladite licence avant le 31 juillet 2026. ❖ La formation choisie doit être diplômante (M1, M2, ou diplôme d'ingénieur reconnu par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur)), présente sur la plateforme Mon Master et présente en France. ❖ Un minimum de 16/20 (ou équivalent) au dernier relevé de notes présenté
Les critères de sélection :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le jury d'attribution des bourses s'appuiera sur plusieurs critères, en particulier : l'excellence du parcours universitaire, la motivation de l'étudiant, la qualité et la cohérence du projet d'études en France et du projet professionnel de l'étudiant. ❖ Tous les domaines d'études sont éligibles à cette bourse, mais une attention particulière sera donnée aux profils d'études en STIM (Sciences, Technologies, Ingénierie, Mathématiques). ❖ Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués à un entretien de sélection à l'Institut Français du Portugal à Lisbonne (possibilité d'entretien à distance). ❖ Les décisions définitives du jury seront communiquées aux candidats à la fin du mois de juin 2026.
Bon à savoir :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les demandes incomplètes ne seront pas examinées. ❖ Tous les documents doivent être rédigés en français, ❖ Aucun document supplémentaire ne sera accepté ❖ Aucun dossier ni document ne sera accepté après la date limite de dépôt. (à l'exception de l'attestation d'admission en Master) ❖ Aucune prestation ne pourra être mise en place en dehors des dates de bourse. ❖ L'acheminement vers et depuis la destination d'études en France sera aux frais de l'étudiant
La bourse n'est pas cumulable avec :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, comme une formation en alternance (ou tout autre contrat de travail lié à la formation du boursier, y compris les contrats doctoraux et CIFRE). ❖ Une bourse attribuée par un autre ministère français.

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une bourse Erasmus+ ou une bourse de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) ❖ Un financement émanant d'un financeur/organisme public français ou européen autre que ceux visés ci-dessous.
La bourse est cumulable avec :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tout autre financement émanant d'un organisme privé, à condition que le poste en ait été informé. ❖ Un co-financement de type coût partagé émanant d'un organisme public, à condition que le poste en ait été informé. ❖ Un complément de financement émanant d'un organisme public notamment dans le cadre d'une convention de séjour de recherche au sens de l'article L-434-1 du code de la recherche (y compris adossé à une BGF complète), à condition que le poste en ait été informé. ❖ Les candidats à une Bourse France Excellence doivent s'informer auprès des établissements d'enseignement supérieurs auxquels ils postulent pour vérifier si aux droits d'inscription s'ajoutent des frais de formation supplémentaires. Ces derniers ne seront pas pris en charge par la Bourse France Excellence et l'étudiant boursier devra s'en acquitter lui-même. ❖ Rappel : La bourse ne sera attribuée définitivement qu'après présentation de l'attestation d'admission au Master choisi, présent dans la liste. Les versements de la bourse débuteront après confirmation de l'arrivée en France et se poursuivront sous réserve d'obtention d'un certificat de scolarité pour l'année en cours ;
En cas de stage obligatoire dans le cadre du cursus universitaire suivi en France :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La bourse est maintenue sur la durée obligatoire minimum du stage lorsque celui-ci se déroule en France ; ❖ La bourse est interrompue lorsque le stage se déroule à l'étranger sauf dans les cas exceptionnels où la maquette de formation de l'étudiant précise que le stage doit se dérouler obligatoirement à l'étranger ; ❖ Dans tous les cas, la bourse est interrompue lorsque le stage se déroule dans le pays d'origine du boursier.
Calendrier :	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 21 juin 2026 (inclus) : clôture de l'appel à candidatures ❖ fin juin 2026 : annonce des résultats de la sélection – nécessité d'être disponible pour transmettre la documentation nécessaire pour la mise en place de la bourse fin juin et début juillet (en particulier, nécessité de fournir l'attestation d'admission dans le master choisi) ❖ Rentrée universitaire 2026 jusqu'à l'été 2027 : mobilité

Le jury est souverain et sa décision est définitive.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Espace Campus France de l'Institut Français du Portugal
Personne à contacter : M. Adrien Sainty